



Le handicap est un combat syndical

lundi 3 avril 2023, par [CGT educ'action](#)

Le handicap est politique

« Il détermine et structure les chances sociales des individus. Dans l'accès au logement, à l'emploi, à l'éducation, à la culture, les discriminations subies par les personnes concernées mettent en question les limites des politiques publiques. »

En France, la relégation des questions de handicap aux structures médico-social, aux associations et aux réglementations a produit une dépolitisation du vécu, des difficultés et des freins rencontrés par les personnes en situation de handicap.

Si ce vécu peut, de ce fait, apparaître comme une épreuve individuelle, la CGT s'inscrit dans une démarche politique, revendicatrice et surtout collective du handicap.

Cette dimension collective du handicap permet plusieurs choses :

- de lier le handicap et ses luttes dans l'ensemble des revendications et des combats intersectionnel·les (santé au travail, égalité femmes-hommes, chômage, précarité, etc.), les luttes ne se hiérarchisant pas mais se renforçant en se complétant ;
- d'inscrire le vécu de la personne en situation de handicap non pas dans une expérience individuelle et isolante, mais bien dans un réseau de ressources, de possibilités structurées politiquement, de conquêtes sociales présentes et futures ;
- de ramener le handicap dans le combat syndical, dans l'entreprise, dans la lutte des classes et dans la primauté du ou de la travailleur·se sur son travail, à contre-courant des exigences du capital.

Que ce soit par les référent·es handicap, les accords d'entreprise, les CSE, les délégué·es syndicaux·les ainsi que par l'ensemble du travail de terrain, la CGT est au plus près des travailleur·ses handicapé·es, aussi bien dans les entreprises que dans les rapports de force, dans l'accompagnement, dans les revendications.

Que l'on soit concerné·e ou pas, le handicap est l'affaire de tou·tes, tant dans l'accès et le maintien à l'emploi que dans la conception d'un travail de qualité, sain et adapté.

La CGT revendique donc la juste place des travailleur·ses handicapé·es dans l'accès à l'emploi, à la vie collective et à la dignité. Que ce soit en portant l'obligation d'emploi des travailleur·ses handicapé·es en entreprise de 6 % à 10 %, par l'interdiction des licenciements pour inaptitude, par la revalorisation des allocations et prestations dues, d'une formation initiale et continue ouverte et accessible et enfin par une politique ambitieuse de prévention de l'ensemble des pénibilités au travail, d'une politique de maintien dans l'emploi et de fins de carrière via les retraites anticipées.

Lire la suite de notre brochure ci-dessous :

